



ECOLE PRIVEE CATHOLIQUE MARIE IMMACULEE
15, rue de l'Housteauneuf
33500 LIBOURNE
0557511206 / ec.marieimmaculee@free.fr

REGLEMENT DE NOTRE ETABLISSEMENT

La fréquentation régulière des élèves est obligatoire.
En cas de changement d'école, un certificat de radiation émanant de l'école précédente est exigé.

Horaires :

De 8h30 à 12h et de 13h45 à 16h30 : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Le matin, la garderie ouvre à 7h30.

L'accueil dans les classes se fait à partir de 8h20.

Le portail ferme à 8h30.

De 8h30 à 8h40, les élèves en retard passeront au secrétariat avec leur billet de retard pré rempli.

Au-delà de cet horaire, les retardataires devront attendre 10h pour entrer dans l'école.

Pour les externes : à la pause méridienne, les portes ouvrent à 12h et ferment à 12h10. **Au-delà de cet horaire, les élèves seront conduits automatiquement à la cantine. Le repas sera alors à régler rapidement au secrétariat.**

Le portail rouvre de 13h35 à 13h45, les retardataires attendront 15h pour rentrer dans l'école.

Entrée et sortie des CM et de la classe de Mme Malartrigues : grand portail vert.

Entrée et sortie des autres classes : grand portail blanc.

Les fratries : Les élèves de CM et de Mme Malartrigues qui ont des frères et/ou sœurs plus jeunes les rejoindront côté portail blanc.

Le soir, les portails ferment à 16h40, exception faite pour les enfants qui suivent les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires), ces derniers seront conduits par leur enseignante au portail à 17h30 (inutile de sonner avant, merci).

Les élèves encore présents, après ces horaires, seront automatiquement conduits à la garderie.

Pour ceux qui n'y sont pas inscrits, un ticket devra être acheté rapidement au secrétariat.

La garderie du soir ferme ses portes à 18h30.

Téléphone garderie : 0674463847

Les élèves ne peuvent pas quitter l'école pendant les horaires scolaires.

Un accord signé de leurs parents au secrétariat pour des soins orthophoniques ou psychologiques peut être envisagé après accord du chef d'établissement.

Entre 11h30 et 13h45 le secrétariat est fermé.

Pendant ce laps de temps nous ne pouvons ni répondre au téléphone ni vous ouvrir le petit portail vert.

Exception : les rendez-vous programmés avec une enseignante qui viendra alors vous chercher.

Sécurité :

Pour des raisons évidentes de sécurité :

- du CP au CM2 : les parents déposent les élèves à l'**entrée** de 8h20 à 8h30 et les récupèrent devant le portail blanc de 16h30 à 16h40.
- Les MS (Moyenne Section) et les GS (Grande Section) : les parents déposent les élèves à l'**entrée** de 8h20 à 8h30 et les récupèrent au portail blanc à partir de 16h20.
- Les PS (Petite Section): les parents déposent et récupèrent les élèves dans leur classe. (Mêmes horaires que pour les MS et GS)

Liaison famille/école :

Vous avez les informations de 3 façons différentes en fonction des données :

- Par mail de la direction : merci de donner votre mail au secrétariat et à l'enseignant(e) de votre enfant.
- Par mail de l'enseignant(e) ou Edumooov
- Par papier dans le cartable.

Absences :

En cas d'absence prévisible de l'élève, les parents informent l'enseignant par un mot écrit, daté et signé.

En cas d'absence non prévue, prévenir le secrétariat avant 10h pour la matinée ou la journée, avant 14h30 pour l'après-midi.

Toutes absences, non déclarées dans les temps, seront automatiquement signalées à la direction des services départementaux de l'éducation nationale qui lutte contre l'absentéisme.

Les enseignantes, ne pouvant assurer en totalité le suivi des cours en cas d'absence, il est recommandé de se rapprocher d'autres parents dont les enfants sont dans la même classe afin de récupérer les devoirs et les leçons. Ces derniers seront transmis par l'enseignante de l'élève uniquement en cas de longue maladie sur présentation d'un justificatif.

Matériel :

Les livres de bibliothèque ou les manuels scolaires loués par l'école doivent faire l'objet de soins attentifs et être **couverts proprement**.

En cas de perte ou de dégradation, ils devront être remplacés ou remboursés.

Les parents veilleront régulièrement à l'état des affaires de leur enfant et à ce que rien ne manque dans son cartable et dans sa trousse.

Toutes les affaires doivent être marquées au nom de l'élève.

Sport :

- L'éducation sportive est obligatoire.

Pour en être dispensé, il faut un certificat médical.

- L'activité piscine est obligatoire.

Seul le médecin scolaire, sur présentation d'un certificat médical du médecin traitant, est habilité à accorder une dispense.

Hygiène et santé scolaire :

Les élèves viennent à l'école propres et ne présentant pas de signe de maladie contagieuse.

Parasites : aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent par conséquent être vigilants et surveiller fréquemment la tête de leurs enfants.

Les médicaments sont strictement interdits sauf pour les Projets d'Accueil Personnalisé (PAI) signés par le docteur référent, l'école et les parents.

En cas d'indisposition pendant les heures de classe, l'enseignante préviendra les parents afin de déterminer avec eux la suite à donner.

Si un enfant est malade ne pas l'amener à l'école.

Médecine d'urgence :

Elle relève de la régulation médicale dotée d'un numéro d'appel : **le 15** qui détermine et déclenche, dans le délai le plus rapide, la réponse la mieux adaptée à la nature des appels. Dans tous les cas, les familles sont immédiatement informées des dispositions prises.

Discipline :

Les élèves, comme leur famille, doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porteraient atteinte à la fonction ou à la personne de l'enseignante ou du personnel et au respect dû à leurs camarades ou aux familles de ceux-ci.
Ils doivent s'adresser courtoisement à toute personne présente dans l'école.
Les parents ne sont pas autorisés à intervenir auprès d'un enfant de l'école autre que le leur.

Les élèves doivent contribuer à garder les locaux et la cour de l'école dans un bon état de propreté et s'interdire toute dégradation.

Il est formellement interdit de se déplacer dans les couloirs, classes...sans l'autorisation d'un adulte référent.

Réprimandes : en fonction des faits, ces dernières ne sont ni dans l'ordre ni exhaustives.

Par rapport au comportement :

- Avertissement oral de l'enseignante.
- Mail à la famille.
- Exclusion temporaire de la classe.
- Avertissement du chef d'établissement.
- Convocation des responsables légaux.
- Travail d'intérêt général.
- Réflexion écrite sur le comportement.
- Heure de retenue.
- Exclusion temporaire ou définitive de l'école.

Si l'établissement juge qu'un élève est en danger physique ou psychologique il se doit de faire une information préoccupante et/ou il peut saisir le procureur de la République.

Restauration, garderies et étude :

Au restaurant scolaire, le temps du repas doit être un moment de repos et de convivialité.

Les élèves doivent se tenir correctement et parler sans crier.

Il est demandé de goûter les différents plats et de ne pas gaspiller la nourriture.

Si un élève ne sait pas se tenir, il sera amené à déjeuner avec les élèves de la maternelle pour réapprendre à se tenir correctement.

La restauration et les garderies étant des services, si le mauvais comportement d'un élève l'exige, celui-ci pourra en être exclu.

Tenue générale :

Les enfants arriveront à l'école vêtus d'une tenue correcte, ni trop dénudée, ni trop courte.

Sans piercings, ni boucles d'oreilles pendantes.

Sans maquillage, ni vernis à ongles, sans cheveux colorés, ni coiffure à motifs...

Sans pantalons troués, sans jupe ou short trop courts, sans croptop.

Les chaussures devront tenir aux pieds des enfants. Pour leur sécurité : pas de claquettes, ni sabots, ni talons.

Nous sommes conscients de la subjectivité de ces critères, cependant, dès que l'enfant nous est confié, il devient élève et c'est donc le point de vue de l'adulte de l'école qui fait autorité. En cas de manquement, l'élève peut ne pas être admis ou être changé

Seuls les jeux dit « de cour d'école » sont autorisés et restent sous la responsabilité de l'élève.

Vols :

L'établissement n'est pas en mesure de garantir les élèves contre le vol.

Ne pas apporter d'argent ni d'objets de valeur.

Les téléphones portables et les objets dangereux sont strictement interdits.

CHARTE DE L'ELEVE :

- Pas d'agressivité.
- Respecter les lieux.
- Ne pas se déplacer dans l'école sans l'autorisation d'un adulte référent.
- Respecter le matériel de la classe, de l'enseignante et de ses pairs.
- Demander pour ouvrir ou fermer les fenêtres.
- Ne pas jouer au ballon en cas de pluie, de flaques.
- Respecter ses temps de jeux pour que tous les copains puissent en profiter.
- **Etre heureux dans son école pour y grandir et s'épanouir.**

Madame HARO
Chef d'établissement

Les équipes pédagogiques et éducatives.

Nom :

Nom :

Signatures des responsables de l'élève

Signature de l'élève